JPEL – Aspects juridiques et pratiques de l'état des lieux : les effets de la loi Alur

Code produit : JPEL
Niveau : Initiation
Modalité : Présentiel
Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 0
Eligible DDA : non
Public : professionnels de l'immobilier et toutes les personnes souhaitant connaître les règles et les modalités pour réaliser un état des lieux
Prérequis :

aucun

Objectif

- Assimiler le cadre juridique de l'état des lieux
- Comprendre les incidences de la loi Alur
- Etre capable de réaliser un état des lieux en respectant la réglementation

Programme de la formation

1. Cadre juridique
    - Effets du décret du 30 mars 2016
    - Contenu de l'état des lieux
        - Etat des lieux réalisé avant le 15 septembre 2014
        - Etat des lieux effectué depuis le 15 septembre 2014
    - Cas de force majeure pour ne pas signer un état des lieux
    - Cas de force majeure pour quitter le logement sans préavis
2. Modalités
    - Frais à la charge du bailleur
    - Terminologie
        - Qu'est-ce que la vétusté, l'état des dégradations ?
        - Notion d'usure normale
3. Bail signé depuis le 27 mars 2014
    - Loi Alur et décret du 30 mars 2016

- Grille tarifaire de dégradation
- Etat des lieux d'entrée : la nécessité du rendez-vous
- Etat des lieux et équipements obligatoires d'un meublé
- Importance du pré-état des lieux de sortie
- Etat des lieux de sortie
- Clauses abusives
- Comment dresser un état des lieux ?
- Terminologie des dégradations
- Dégradations imputables au locataire
- Réparations à la charge du locataire / du bailleur
- Dégradations imputables au locataire et au propriétaire

Moyens d’évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d’exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l’issue du stage
- Questionnaire d’évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.